

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/AG/GEN/105  
8 novembre 2012

(12-6148)

Comité de l'agriculture

Original: espagnol

## L'IICA AU COMITÉ DE L'AGRICULTURE DE L'OMC PLAN DE TRAVAIL III: DE NOVEMBRE 2012 À DÉCEMBRE 2013

### Communication de l'IICA

La communication ci-après, datée du 6 novembre 2012, est distribuée à la demande de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).

#### **I. CONTEXTE**

1. Le Directeur général de l'Institut a présenté, en octobre 2009, une demande à la Présidente du Comité de l'agriculture pour que l'organisme soit agréé en tant qu'observateur. Les Membres de l'OMC ont examiné cette demande en mars 2010, et le Comité de l'agriculture a accordé le statut d'observateur *ad hoc* à l'IICA pour les réunions ordinaires.

2. Dans le cadre de la coopération entre l'IICA et l'OMC, un Centre de référence régional de l'OMC a été inauguré le 21 juin 2012 dans les locaux de l'IICA. Le secteur public, le secteur privé et les milieux universitaires auront ainsi accès à du matériel de référence et de formation, ce qui permettra aux pays d'Amérique latine de participer plus activement aux négociations commerciales et à la prise de décisions dans les domaines de l'agriculture et du commerce international.

3. Dans ce contexte, l'IICA a présenté, entre 2010 et 2012, deux plans de travail conjoints: le premier à la réunion ordinaire du Comité de l'agriculture qui s'est tenue en septembre 2010, et le deuxième à la réunion du 17 novembre 2011.

4. Pour donner suite à l'engagement pris par l'IICA, un troisième plan de travail a été élaboré. Ce plan sera présenté à la prochaine réunion ordinaire du Comité le 14 novembre 2012 pour distribution aux Membres de l'OMC.

#### **II. ACTIVITÉS PRÉVUES EN RAPPORT AVEC LES TRAVAUX DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE**

5. Les activités suivantes sont envisagées:

- a) Répertoire, de manière coordonnée avec le Secrétariat de l'OMC, les éventuels domaines de coopération qui doivent être abordés dans le Plan de travail de 2013. Par exemple:
  - i) Notification de politiques agricoles: le Comité a déterminé que le caractère tardif de la présentation des notifications en matière de politiques agricoles, suivant les prescriptions et les modèles adoptés en 1995 par les Membres de

l'OMC (G/AG/2), constituait une entrave à ses travaux. De ce fait, le Secrétariat a élaboré un Manuel sur les prescriptions en matière de notifications en agriculture. Ce manuel sera distribué par le biais des activités de formation. À cet égard, l'IICA continuera à soutenir ces initiatives, principalement dans la région Amérique latine-Caraïbes, compte tenu du succès rencontré par les deux ateliers régionaux qui ont été organisés au siège de l'IICA à San José (Costa Rica), le premier sur les notifications dans le domaine de l'agriculture les 13 et 14 avril 2011 et le second sur l'agriculture et les négociations dans le domaine de l'agriculture du 3 au 5 juillet 2012.

- ii) Études conjointes: le Comité de l'agriculture a constamment besoin d'élaborer des documents techniques qui, dans la mesure où ils concerneraient les zones géographiques couvertes par l'IICA (Amérique latine et Caraïbes), pourraient être préparés ou coordonnés par l'Institut. L'IICA a déjà de l'expérience en matière d'élaboration de ce type de documents et pourrait apporter son soutien au Secrétariat de l'OMC pour développer les activités de cette nature à la demande du Comité.
  - b) Participation aux réunions du Comité de l'agriculture. L'IICA, en tant qu'observateur auprès du Comité, s'engage à continuer d'assister aux réunions ordinaires organisées à l'OMC.
  - c) Utiliser l'OMC comme vitrine pour les travaux de l'IICA: le caractère international de l'OMC pourrait être mis à profit par l'IICA pour divulguer des travaux institutionnels et diffuser des études présentant un intérêt particulier pour les Membres de l'Organisation, tels que le rapport conjoint IICA/FAO/CEPAL sur la situation et les perspectives de l'agriculture que ces institutions publient chaque année.
  - d) Poursuivre l'élaboration du document sur la contribution de l'IICA à la Décision de Marrakech et à la sécurité alimentaire pour les réunions ordinaires du Comité en novembre. L'IICA a rédigé une communication sur ce sujet en 2010 (document G/AG/GEN/93) et en 2011 (document G/AG/GEN/97).
6. La mise en place des activités suivantes est envisagée:
- a) Participation du Directeur général de l'IICA au forum public organisé chaque année en septembre par l'OMC.
  - b) L'IICA soutiendra l'OMC dans ses activités de coopération technique en faveur des Ministères de l'agriculture au niveau de la région (Conseil interaméricain de l'agriculture) ou des sous-régions (Conseil agricole du Sud, Conseil agricole d'Amérique centrale, Alliance des Caraïbes et autres instances ministérielles).
  - c) Formation portant sur les résultats du Cycle de Doha: une fois que le texte des modalités concernant l'agriculture sera défini, les Membres auront besoin d'une formation pour l'élaboration de leurs listes d'engagements. Les listes seront élaborées en fonction des paramètres techniques établis dans le "texte" susmentionné. L'IICA suit la négociation agricole dans le cadre du Cycle de Doha et possède les aptitudes techniques qui lui permettent de proposer cette formation ou cette assistance technique aux Membres. Compte tenu de l'importante demande d'assistance technique qui est susceptible d'apparaître, et au cas où le Secrétariat de l'OMC aurait

besoin de personnel technique supplémentaire, l'IICA pourrait apporter son soutien dans sa zone d'influence (principalement Amérique latine et Caraïbes) pour cette activité le moment voulu.

### **III. LA QUESTION DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES AGRICOLES AU SEIN DE L'INSTITUT**

7. Le CAESPA de l'IICA sera chargé des rapports entre l'Institut et le Secrétariat de l'OMC, et de la mise en œuvre du présent plan de travail. L'exécution du plan relève d'une des fonctions du CAESPA, qui consiste à assurer le suivi des questions liées à l'application de l'Accord sur l'agriculture et aux progrès des négociations, et à renforcer les capacités dans le domaine de l'administration des accords issus du Cycle de Doha.

8. L'IICA est représenté dans 34 pays de la région Amérique latine-Caraïbes et dispose d'un réseau de techniciens possédant une large expérience dans les domaines de l'agriculture, du commerce international et des négociations commerciales. La situation stratégique de ces professionnels au sein des bureaux présents dans les pays et du siège central leur permettra de mettre en œuvre les activités de coopération technique envisagées dans le plan.

9. Pour de plus amples renseignements, prière de prendre contact avec:

Rafael Trejos Solórzano  
Directeur du CAESPA  
Adresse électronique: [rafael.trejos@iica.int](mailto:rafael.trejos@iica.int)  
Tél.: +(506) 2216 0218

Adriana Campos Azofeifa  
Spécialiste des politiques et négociations commerciales et coordonnatrice du Centre de référence de l'OMC à l'IICA  
Adresse électronique: [adriana.campos@iica.int](mailto:adriana.campos@iica.int)  
Tél.: +(506) 2216 0170

---